



Cotonou, le 30 AVR 2024

N° 1123
/MCOT/CC/SE/DAAF-DSI/SMP

COMMUNIQUE

(A diffuser en français et en fon)

Le Maire de la Ville de Cotonou communique :

Il m'a été donné de constater que certaines places publiques ou ruelles de la commune de Cotonou sont illégalement transformées en gares ou autres lieux de stationnement pour des conducteurs de taxis interurbains. Cette situation qui occasionne un encombrement et une insalubrité dans la ville est source d'insécurité pour les paisibles populations.

C'est pourquoi, j'invite tous les acteurs à libérer, sans délai, ces espaces pour rejoindre les gares officiellement reconnues par la mairie de Cotonou afin de mener leurs opérations de stationnement.

En tout état de cause, les Chefs d'arrondissement, les chefs de quartier, la Direction des Services Techniques, la Direction des Affaires Administratives et Financières, la Direction de la Police Municipale et la Police Républicaine sont instruits pour la mise en œuvre diligente de la présente mesure.

Je compte sur la compréhension, le sens de responsabilité et l'esprit civique de toutes et de tous pour faire de Cotonou une ville belle, attrayante et propre.


Luc Sétondji ATROKPO
Maire de la Ville de Cotonou